

Toulon, le 15 décembre 2011



Dispensé de timbrage
TOULON CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
11 JANVIER 2012

L'édito

Santé, bonheur et... luttes !

L'année 2012 commence fort avec l'annonce de 143 suppressions de postes dans notre académie en septembre prochain. De quoi augmenter la colère dans les écoles varoises déjà mobilisées, notamment contre la suppression des EVS et le manque d'AVS.

Dans de telles conditions, impossible d'améliorer les décharges de direction, d'assurer les remplacements, de réduire le nombre d'élèves par classe, d'augmenter la scolarisation des enfants de deux ans ou encore d'assurer la formation des stagiaires et des titulaires sereinement.

C'est le message que le SNUipp-FSU a porté en direction des autres syndicats et associations lors des rencontres unitaires du 4 janvier dernier à Paris.

C'est aussi le sens de l'alerte sociale lancée par le SNUipp-FSU du Var afin de contraindre l'IA à recevoir le syndicat et recenser les sujets de mécontentement dans les écoles varoises.

Ne laissons pas la prochaine rentrée se préparer dans de telles conditions et serrons-nous les coudes dès à présent. Car si les élections

politiques vont occuper le devant de la scène dans les mois qui viennent, nos luttes engagées depuis la rentrée devront se poursuivre et monter en puissance afin de faire entendre la colère du terrain.

Plus largement, c'est l'avenir des services publics qui est en jeu. En 2012 il nous faudra poursuivre la bataille de l'opinion et les mobilisations. Les défenseurs de l'école publique et laïque pourront compter sur le SNUipp-FSU pour répondre présent dans chaque quartier, chaque village, chaque école où enseignants et parents entendront en découdre avec ce gouvernement anti-social.

La meilleure des résolutions, c'est de se syndiquer au SNUipp-FSU et de se battre pour l'école de la réussite de tous !

Emmanuel TRIGO,
Secrétaire général
du SNUipp-FSU Var



Sommaire

- Page 1 Édito.
- Page 2 Action.
- Page 3 Carte pass, crèches, stage SNUipp.
- Page 4 Budget de l'Etat.
- Page 6 Congés formation, accident du travail.
- Page 7 Temps partiel.
- Page 8 Bulletin d'adhésion.

Directrice de publication : Maude FAVENNEC
Mensuel : n° 233

Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire : 0 515 S 07337
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr Site : <http://83.snuipp.fr>



U.
F.S.U.



143 suppressions de postes dans les écoles de l'académie !

Le SNUipp-FSU appelle à construire des mobilisations unitaires et sonne l'alerte sociale.

Le gouvernement a fait connaître la répartition des 5700 suppressions d'emplois programmées dans le budget 2012 avec l'aval de tous les députés varois.

Les écoles maternelles et élémentaires de l'académie de Nice (Var et Alpes Maritimes) se verront ponctionnées de 143 postes pour la prochaine rentrée de septembre ! (*) Dans ces conditions, comment améliorer les conditions de scolarisation des élèves dans des classes de plus en plus chargées ?

Comment permettre la prise en charge la plus

adaptée à chaque enfant ? Comment accueillir les enfants dès 2 ans pour les familles qui le souhaitent ? Comment assurer le remplacement des enseignants en congés maladie ?

Comment assurer la formation nécessaire des enseignants ? Comment permettre aux directeurs d'école d'assumer toutes les missions qui leur sont confiées ?

Il n'y a guère qu'à Élysée que l'on feint de croire que l'on peut faire mieux avec moins !

Le budget 2012 fait encore l'impasse sur l'éducation.

Alors que le gouvernement tourne le dos à la jeunesse, le SNUipp-FSU appelle à construire des mobilisations unitaires dans chaque école, chaque quartier, chaque village afin d'exiger un service public d'éducation de qualité.

(*) Le 16 janvier se réunira à Nice le Comité Technique Académique chargé d'étudier la répartition des suppressions entre les deux départements de l'académie.

L'alerte sociale lancée par le SNUipp-FSU Var le 3 janvier 2012

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève. Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dégrade les conditions de travail des élèves et des enseignants. Les suppressions de postes dans le département ne permettront pas d'effectuer la rentrée 2012 dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU du Var vous fait part des motifs qui peuvent le conduire à déposer un préavis de grève pour les enseignants des écoles :

- répartition des emplois à la rentrée 2012 dans le département ;
- situation des Rased, du remplacement, de la scolarisation des moins de 3 ans, de l'enseignement des langues vivantes dans le département ;
- effectifs et taille des classes dans les écoles du département ;
- temps partiels, droit à congés, formation continue ;
- direction d'école
- suppression des emplois aidés dans les écoles ;
- pouvoir d'achat des personnels.

Le SNUipp-FSU exige l'arrêt des suppressions d'emplois et un autre budget pour l'école publique et ses personnels.



Rentrée 2012 : renvoyez l'enquête carte scolaire du SNUipp-FSU

Carte scolaire - Rentrée 2012

TRES URGENT

École : _____
Commune : _____
Tél : _____
Circonscription : _____
Email : _____
Délégué SNUipp-FSU : _____
Directeur (trice) : _____
Education prioritaire : OUI ☐ NON ☐

Vous pouvez faire au 04.94.00.07.24.
Le CTPD est prévu le 21 février 2012.
Pour tout problème, contactez le SNUipp-FSU au 04.94.00.07.24.

Situation actuelle (année scolaire 2011/2012)

Cl. Ent.	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	Nb de classes	Moyenne	CLIS

Situation prévue à la rentrée 2012 (année 2012/2013)

Cl. Ent.	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	Nb de classes	Moyenne	CLIS

Situation actuelle (année scolaire 2011/2012)

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total	Nb de classes	Moyenne
Effectifs									
Postes									

Situation prévue à la rentrée 2012 (année 2012/2013)

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total	Nb de classes	Moyenne
Effectifs									
Postes									

Avez-vous décidé de modifier les effectifs ?

Maternelle

Elémentaire

Autres

Demandez-vous une ouverture ? OUI ☐ NON ☐
Demandez-vous de locaux ? OUI ☐ NON ☐
Demandez-vous la création d'un poste spécialisé ? Si oui, lequel ? _____
Demandez-vous la création d'un poste d'accompagnement ? Si oui, lequel ? _____

A retourner au SNUipp-FSU Var Immeuble le Rond Point - Ave Guste 83100 LA VALETTE Fax : 04.94.30.87.34

Il est indispensable de communiquer cette enquête au plus tôt, quelle que soit la situation de votre école (ouverture, fermeture, statu quo...).

Le document a été envoyé par courrier et email dans toutes les écoles.

Il est disponible en ligne : <http://83.snuipp.fr/spip.php?article1351>

Pass éducation

Les cartes seront enfin renouvelées mais pas pour tout le monde... Le SNUipp-FSU intervient auprès de l'IA et du ministère.



C'est ce qu'a confirmé le ministère de l'Éducation Nationale au SNUipp-FSU qui avait écrit à Luc Chatel, le 1er décembre dernier, à ce sujet.

Des instructions vont être passées auprès des Recteurs pour qu'ils procèdent au renouvellement de la carte dès le mois de janvier 2012. Ce nouveau "pass éducation" sera valable pour la période 2012-2015. Il remplacera celui diffusé en avril 2009.

Reste que certaines catégories

d'enseignants du premier degré ne bénéficient toujours pas officiellement de ce dispositif. C'est le cas par exemple des conseillers pédagogiques, des enseignants référents des MDPH, des psychologues scolaires. Le SNUipp-FSU continue donc à intervenir pour qu'il soit remédié à cette situation. Il a interpellé l'IA du Var à ce sujet afin qu'aucun enseignant « ne soit écarté d'un accès facilité à la connaissance culturelle et l'appropriation du patrimoine artistique qui constituent une dimension inhérente à notre métier. »

Musées et monuments nationaux dans notre académie

Abbaye du Thoronet
Cloître de la cathédrale de Fréjus
Monastère de Saorge
Musée de l'Artillerie
Musée national Marc Chagall
Musée Picasso
Musée Fernand-Léger
Musée national de la Marine
Musée des troupes de la Marine
Trophée d'Auguste à La Turbie

Académie d'Aix-Marseille

Abbaye de Montmajour
Château d'If
Musée des civilisations d'Europe et de la Méditerranée
Place forte de Mont-Dauphin
Site archéologique de Glanum

Pour aller plus loin

- <http://www.snuipp.fr/Le-SNUipp-demande-la-prolongation>
- <http://www.education.gouv.fr/cid24202/renouvellement-pass-education.html>

Places en crèche réservées

Vous trouverez ci-dessous la liste des places en crèche dans le Var réservées au titre de la Section régionale interministérielle de l'action sociale en région PACA, instance où le SNUipp-FSU poursuit avec obstination son objectif d'augmenter le nombre de places en crèche réservées aux enfants des agents de l'état.

Centre petite enfance Les comptines La Seyne : 1 crèche les comptines 135 av du général de Gaulle 83500 La Seyne

Six-Four les Plages : 3 crèches (Petit matin, Sucre d'orge, Frimousse) : 20 berceaux
Tel crèche : 04 94 63 58 26
Tel Association : 04 94 30 78 03

La part de rêve : Les violettes, 1522 avenue Draguignan 83530 La Garde : 7 berceaux
Tel crèche : 04 04 94 28 77 85

Ligue des parents du Var : Les Titounets 40 bd Léon Bourgeois 83000 Toulon : 10 berceaux
04 94 31 61 83

La maison bleue : 535 avenue Andreï Sakharov 83600 Fréjus : 6 berceaux (Tel : 04 94 83 95 80)

Pour toute information contactez le SNUipp-FSU.

Formation syndicale

«Des difficultés à enseigner à la souffrance»

Stage du SNUipp-FSU ouvert à toutes et tous pour s'informer et débattre, le 23 mars à Toulon. Inscription avant le 23 février.

Avec Françoise Lantheaume

Sociologue à l'Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation ISPEF - Lyon 2



Inscription AVANT LE 23 février auprès du SNUipp-FSU :
04.94.20.87.33 ou par email à
snu83@snuipp.fr

Préparation de la rentrée 2012

Un nouveau budget qui attaque les services publics et ses personnels. Ecoles et RASED en ligne de mire...

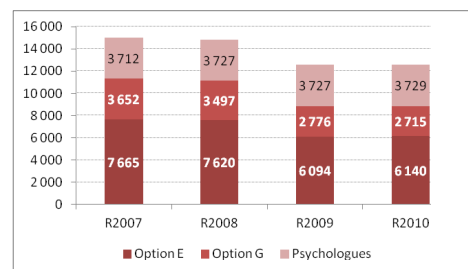
**8700 départs en retraite, 5700 suppressions de postes :
2 enseignants sur 3 non remplacés dans les écoles.**



La nature des 5 700 suppressions de postes programmées pour la rentrée prochaine dans le premier degré commence à se dessiner. L'an dernier, la purge budgétaire avait prioritairement ciblé les postes « classes ». Cette année, les coups de ciseaux devraient être avant tout destinés aux postes d'enseignants RASED déjà bien affaiblis par plusieurs années de coupes claires.

Le ministère fait aujourd'hui peu de mystère sur ce scénario dévastateur. Il a clairement affirmé que les postes « hors-classe », ressources pourtant essentielles pour les élèves et le fonctionnement de l'école, allaient être une cible privilégiée. Et pour cause ! La rue de Grenelle se doit de tenir l'engagement du président de la République de maintenir le même nombre de classes à la rentrée prochain : à quelques encablures des présidentielles, l'Elysée ne veut pas revivre les mobilisations de parents, d'élus et d'enseignants contre les suppressions de classes.

Au final, le ministère a prioritairement trois types de postes dans son viseur : 700 postes d'intervenants langues, 3 000 Rased et 2 000 enseignants remplaçants. Des coups de rabots menacent aussi les conseillers pédagogiques. De plus, dans les écoles qui attendent des élèves supplémentaires, les ouvertures de classes seront impossibles et la scolarisation des moins de trois ans va poursuivre sa chute. Ainsi mise en œuvre cette politique laisserait des élèves en difficultés sans aide spécialisée, des classes sans remplaçants, des effectifs



Evolution des emplois RASED entre 2007 et 2010

encore plus chargés. A moins qu'il ne soit prévu de recourir à des contractuels précaires pour enseigner dans les écoles comme le Rectorat de Paris vient de l'annoncer.

Ces choix budgétaires conduisent l'école dans une impasse. Le SNUipp-FSU va poursuivre sa campagne d'interpellation des parlementaires. Il appelle les enseignants à se mobiliser et à lui communiquer les informations concernant leurs écoles (lire page 2).

Si ce budget est marqué par la poursuite des suppressions d'emplois, il l'est aussi par la poursuite pour la deuxième année du gel du point d'indice, la dernière augmentation remontant à juillet 2010.

De quoi alimenter la colère sur le terrain et construire les mobilisations sans tarder aux côtés des parents d'élèves.

**Dans le viseur :
700 postes intervenants langues,
3 000 Rased et 2 000 enseignants remplaçants**

Deuxième année du gel du point d'indice.

La dernière augmentation remonte à juillet 2010

Comment le gouvernement prépare-t-il son projet de budget ?

Depuis 2006 et la mise en place de la LOLF (1), la procédure comprend « quatre phases budgétaires et une phase consacrée à la performance ».

Janvier

A l'issue d'un séminaire gouvernemental, le Premier ministre envoie à chaque ministre une "lettre de cadrage", déterminant les orientations budgétaires de l'année suivante.

Février Avril

Le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, étudie avec chaque ministre les « *réformes structurelles envisageables* » au sein de leurs administrations. En parallèle, la direction du budget examine les demandes de crédits et d'effectifs des ministères. Un cycle de réunions à Maignon conclut cette phase.

Avril

Parallèlement à la discussion sur les crédits, des travaux sur la performance sont conduits entre la direction du budget et les ministères pour fixer « des objectifs et indicateurs de performance ».

Mai

Le Premier ministre adresse à chaque ministre une « lettre-plafond » arrêtant le montant maximum des crédits et des emplois par mission ainsi que les principales réformes à mettre en œuvre.

Juin Septembre

Les ministres répartissent les crédits entre les différents programmes d'une mission. Après une phase de finalisation des documents budgétaires, le projet de budget est examiné par le Conseil d'État et est adopté en Conseil des ministres.

Octobre

Le dépôt du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale et au Sénat intervient alors au plus tard le premier mardi d'octobre.

Décembre

Le projet de loi de finances est examiné par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat), puis voté. La loi de finances est promulguée au plus tard à la fin décembre de façon à entrer en vigueur le 1er janvier.

(1) La loi organique relative aux lois de finances du premier août 2001 - la LOLF - réforme en profondeur la gestion de l'État. Elle est entrée en vigueur par étapes et s'applique à toute l'administration depuis le 1/1/2006.

La casse des services publics

Lancée par N. Sarkozy en 2007, la RGPP a pour objectif de réduire les dépenses publiques et de transférer des parties importantes de l'économie du public au privé, dans une logique de profits.

Sa mise en œuvre constitue une entreprise systématique de destruction des services publics avec notamment la suppression de 160 000 postes dans la Fonction Publique d'Etat d'ici 2012. Cinq leviers sont mis en œuvre dans les écoles :

1° Augmenter la taille des classes : L'objectif chiffré est d'une remontée de 0,7 élèves par classe, ce qui représente 7000 postes, en augmentant la taille des écoles (fusion), en augmentant les seuils d'ouverture et en prenant en compte des entités plus larges que les écoles (nombre d'élèves d'une commune).

2° Réduction du besoin de remplacement : Il est envisagé de développer des sessions de formation en dehors du temps scolaire. Est ensuite évoqué le recours systématique à des non-titulaires et des vacataires pour assurer les remplacements de courte durée ou pour faire face aux pics d'absences (80 % de non-titulaires pour des remplacements de moins de 2 jours ; 50 % de 3 à 5 jours ; 25 % entre 6 et 10 jours).

3° Baisse de la scolarisation des enfants de deux ans : Il est demandé de ne pas tenir compte du nombre de moins de 3 ans scolarisés.

4° Sédentarisation des enseignants hors classe : Le ministère présente la nouvelle semaine scolaire comme dégageant 16 000 postes dédiés à aider les élèves qui en ont le plus besoin. 1248 emplois de RASED ont été conservés en surnuméraire alors que 3000 suppressions étaient prévues au budget. Le ministère demande que la contribution des RASED évolue : suppression des G, suppression des G et E, extinction des psychologues. Il est demandé de procéder à un examen de l'activité des conseillers pédagogiques et de leur productivité.

5° Intervenants langue vivante et assistants étrangers : Le ministère envisage une économie de l'ordre d'un millier d'emplois.

Pour aller plus loin

- <http://www.fsu.fr/-Reforme-Generale-des-Politiques->
- <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr>

Le budget 2012



Consulter en ligne :

<http://www.education.gouv.fr/cid58294/presentation-du-budget-2012.html>

« Le choix des postes qui ne seront pas remplacés s'est, par ailleurs, fait avec le plus grand discernement et repose sur une analyse des réalités et spécificités du terrain.

En effet, toutes les académies n'ont pas les mêmes besoins ni les mêmes possibilités d'ajustement. Grâce à un dialogue avec les acteurs locaux (élus, parents, etc.) et une responsabilité des choix d'ajustement confiée aux recteurs, le ministère chargé de l'éducation nationale a été en mesure de penser une répartition équitable en fonction des réalités de chaque académie.

Ce nécessaire besoin d'adaptation aux contraintes locales s'est également concrétisé par l'engagement du Président de la République : le solde des fermetures et des ouvertures de classes dans le primaire sera nul à la rentrée 2012. »

Un document mensonger qui tente de justifier l'injustifiable et laisse à penser qu'une consultation au plus près du terrain aurait déjà eu lieu...

Congés de formation

Un groupe de travail concernant les congés formation 2012/2013 s'est réuni le 2 décembre à l'IA.

Cette réunion a permis d'étudier le dispositif des congés formation. Vos élus du SNUipp-FSU ont demandé que pour l'année prochaine, les circulaires du DIF (Droit individuel de Formation) et du congé formation soient réunies de façon à présenter simultanément aux personnels les différents dispositifs de formation. Le SNUipp-FSU a souligné que les textes en vigueur stipulent qu'un refus deux années de suite pour l'utilisation du DIF permet à l'enseignant concerné de bénéficier d'une priorité au titre du congé formation.

Au sujet des congés formation, le SNUipp-FSU a rappelé que ce congé est destiné à étendre ou parfaire la formation personnelle (décret 2007-1070 du 15.10.2007). Par conséquent, l'administration n'a pas à exclure

les demandes qui concernent des formations sans relation apparente avec le métier d'enseignant.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU a demandé que priorité soit donnée en fonction de l'ancienneté de la demande.

Le SNUipp-FSU a demandé que soit ouverte la possibilité de solliciter des formations d'une durée inférieure à une année scolaire, comme le prévoient les textes.

Pour toute information complémentaire, prenez contact avec le SNUipp-FSU.



Julien
GIUSIANO



Clément
KERIEN



Emmanuel
TRIGO

Le décret 2007-1070 du 15.10.2007

Les fonctionnaires peuvent bénéficier, en vue d'étendre ou de parfaire leur formation personnelle d'un congé de formation professionnelle pour une durée maximale de trois ans sur l'ensemble de la carrière.

Ce congé ne peut être accordé qu'à la condition d'avoir accompli au moins l'équivalent de trois années à temps plein de services effectifs. Ce congé peut être utilisé en une seule fois ou réparti au long de la carrière en stages d'une durée minimale équivalant à un mois à temps plein qui peuvent être fractionnés en semaines, journées ou demi-journées.

Une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice détenu au moment de la mise en congé est versée pendant une durée maximale de 12 mois.

Le bénéficiaire s'engage à rester au service d'une des trois fonctions publiques pendant une durée égale au triple de celle pendant laquelle il a perçu l'indemnité et à la rembourser en cas de rupture de cet engagement.

Accidents du travail

Des avancées obtenues concernant l'information des personnels, le délai d'instruction et le suivi des dossiers.

Les accidents de travail (ou de service) sont, depuis un an, gérés par le Rectorat de Nice. Tous les deux mois environ, deux représentantes du personnel du SNUipp-FSU du Var siègent en « Commission de Réforme ». Cette instance consultative médicale et paritaire donne un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie et sur l'état de santé, les infirmités ou le taux d'invalidité qui en découle, la décision définitive étant de la responsabilité de l'administration.

Le SNUipp-FSU est le seul syndicat représenté pour défendre les dossiers de l'ensemble des collègues du département. Le transfert des compétences de l'Inspection Académique

vers le Rectorat a entraîné quelques modifications dans le traitement des dossiers.

Une délégation de la FSU a été reçue vendredi 2 décembre au Rectorat, par le Chef du département « gestion du personnel », assisté du Chef de service de gestion des affaires sociales et transversales et de son adjointe pour faire part de ses propositions dans ce domaine. Cette audience a permis d'avancer sur certains points, notamment l'information des personnels, le délai d'instruction et le suivi des dossiers.

Une audience très constructive, qui va permettre une amélioration certaine dans le traitement

des dossiers d'accidents de travail, pour des collègues qui n'ont pas besoin dans ces moments difficiles d'être confrontés en plus à des difficultés administratives.

N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentantes du personnel du SNUipp-FSU du Var qui vous aideront dans vos démarches et pourront suivre votre dossier.



Françoise
DENIS



Isabelle
JOUAS

Temps partiel

Un groupe de travail concernant s'est réuni le 2 décembre à l'IA.

Cette réunion a permis d'analyser la situation des temps partiels dans le département.

Vos élus du SNUipp-FSU sont intervenus concernant chacun des points :

Temps partiel des directeurs

Pour le moment, l'IA estime que le temps partiel n'est pas compatible avec la fonction de directeur. Le SNUipp-FSU a rappelé que les directeurs n'avaient pas à être écartés de ce droit reconnu à tous les salariés et a donc demandé l'accès aux différentes formes de temps partiels pour les directrices et directeurs. Face au blocage opposé par l'administration, le SNUipp-FSU a proposé que le temps partiel soit accessible sous certaines formes dans un premier temps : 75%, mi-temps annualisé, 80% annualisé (fin du service le 15 mai) ou encore mi-temps hebdomadaire par demie journée puisque l'administration pointe l'absence du directeur dans l'école comme un problème.

Temps partiel des Titulaires Mobiles

Pour le moment, l'IA estime que le temps partiel n'est pas compatible avec le service des titulaires mobiles. Le SNUipp-FSU a rappelé que les titulaires mobiles n'avaient pas à être écartés de ce droit reconnu à tous les salariés et a donc demandé l'accès aux différentes formes de temps partiels pour les titulaires mobiles. L'IA invoquant des problèmes de gestion des remplacements, le SNUipp-FSU a demandé que soit autorisé, a minima et dans un premier temps, le mi-temps annualisé et le 80% annualisé.

Temps partiel des RASED

Pour le moment, l'IA estime que le temps partiel n'est pas compatible avec le service des RASED. Le SNUipp-FSU a rappelé que les enseignants spécialisés n'avaient pas à être

écartés de ce droit reconnu à tous les salariés et a donc demandé l'accès aux différentes formes de temps partiels pour les RASED. Par ailleurs, le SNUipp-FSU estime inexplicable le principe selon lequel il vaudrait mieux un enseignant non spécialisé à temps plein plutôt qu'un personnel spécialisé sur une partie de la semaine. De plus, le SNUipp-FSU a souligné que la création de postes de Titulaires de Secteur spécialisés (2 actuellement pour tout le Var) permettrait de régler cette situation dans l'intérêt des élèves concernés.

Travail à 80%

Le SNUipp-FSU a souligné que le 80% annualisé répond à certaines demandes (fin du service le 15 mai) mais l'essentiel des demandes de temps partiels concerne un temps partiel hebdomadaire (notamment pour faciliter la garde d'enfant). A la proposition formulée d'un 80% hebdomadaire (l'enseignant travaillerait 3 jours sur 4, soit 75%, mais « devrait » 7 jours en plus dans l'année), l'IA répond par une impossibilité administrative (le 80% est payé 85% mais nécessite 20% de complément).

50% annualisé

Le SNUipp-FSU a demandé que soit précisé dans la circulaire que les demandes ne devaient pas systématiquement être formulées par deux collègues ayant déjà organisé la répartition des 2 semestres, les demandes individuelles ayant vocation à être étudiées de la même manière.

Pour toute information complémentaire, prenez contact avec le SNUipp-FSU.



Julien GUSIANO Clément KERIEN Emmanuel TRIGO



Bulletin d'adhésion 2011/2012

Se syndiquer un acte de solidarité !

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.

Email :@.....

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : ____

Nomination à ☐ **Titre Définitif** ou ☐ **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiels ? ☐ OUI ☐ NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) :euros

Mode de paiement : ☐ CCP ☐ Chèque bancaire
☐ Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire page de gauche.

☐ Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U



A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

*Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des
personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU
(Fédération Syndicale Unitaire).*

*Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-
contre pour m'adresser les publications nationales
éditées par le SNUipp.*

*Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les
informations professionnelles et de gestion de ma
carrière auxquelles il a accès à l'occasion des com-
missions paritaires et l'autorise à faire figurer ces in-
formations dans des fichiers et des traitements auto-
matisés dans les conditions fixées par les articles 26 et
27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révo-
cable par moi-même dans les mêmes conditions que le
droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.*

Date :
Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2010/2011 sera déductible des impôts/revenu 2011.
Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2011.

Grille de cotisations 2011/2012

Instituteurs	
Echelon	Euros
5	130
6	136
7	144
8	150
9	158
10	169
11	173

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	124
4	130
5	136
6	150
7	158
8	170
9	179
10	191
11	200

PEGC	
Echelon	Euros
7	144
8	150
9	158
10	164
11	176
HC 5	197
HC 6	210
Cl ex 3	222
Cl ex 4	231

Retraités	
moins de 1400€/mois	95
plus de 1400€/mois	108

Ajouter selon situation	
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. Spé. / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES / SEGPA	15

PE Hors Classe	
HC 4	202
HC 5	208
HC 6	214

IUFM	
Etudiants	52
Stagiaire	95

Autres contrats	
AVS - EVS	52
Aides Educ.	61

Disponibilité	80
Temps partiel	94